



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**OBJET : PERSONNEL**

67/ Indemnités de fonctions des élus  
Actualisation

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49	
Nombre de Conseillers en exercice .....	47	
Présents		31
Absents représentés		5
Absents excusés		5
Absents non excusés		6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés de la manière suivante : points 20, 52C, 52A, 52B, 1 à 19, 21 à 51, et 53 à 71.

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, Mme BERNARD, MM. RHOUMA, BUCH, Mmes FREIH-BENGABOU, OUDART, CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, MM. SPIRO, QUINET, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 52B -- examiné ayant le point 1), MM. GASSAMA (jusqu'au vote du point 37), PECQUEUX (après le vote du secrétaire de séance et jusqu'au vote du point 19), OURABAH-BERTOUT (à partir du point 20 -- examiné après le vote du secrétaire de séance -- et jusqu'au point 51), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, THOMAS, MALHEIRO, RIEDACKER, LEVRIEN, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes BOULKROUN, BOUFALA (jusqu'au vote du point 41), HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 41), MM. MRAIDI (jusqu'au vote du point 51), AUDEBRAND (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 12), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 20 -- examiné après le vote du secrétaire de séance), M. AUBRY (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 52C), Mme OUABBAS (à partir du vote du point 52C -- examiné après le vote du point 20), M. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 52A -- examiné après le vote du point 52C), conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représenté par M. PRIEUR  
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD  
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représentée par Mme BOULKROUN  
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du point 52A)  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 1)  
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représentée par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 13)  
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point 21)  
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 38)  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du point 42)  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme RAER (à partir du point 42)

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme MACALOU, conseillère municipale,  
Mme DIARRA, conseillère municipale,  
M. BAMBA, conseiller municipal,  
M. DANSOKO, conseiller municipal,  
M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 53)  
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire (à partir du vote du point 53)

#### **ABSENTS NON-EXCUSES**

Mme KAAOUT, conseillère municipale  
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. AUDEBRAND, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 20 -- examiné après le vote du secrétaire de séance),  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 52C - examiné après le vote du point 20)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

(à l'unanimité)



**DISPOSITIONS ORGANIQUES**  
67 / Indemnités de fonctions des élus  
Actualisation

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2123-20 et suivants, L.2123-29 et R.2123-23,

vu le code électoral, notamment ses articles L.258 et L.270,

vu la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

vu la circulaire du 9 janvier 2019 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandat,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal élus le 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 13 avril 2023 relative aux indemnités de fonction des élus,

vu l'arrêté municipal du 4 décembre 2025 portant retrait des délégations de fonctions accordées à Monsieur Romain MARCHAND, premier adjoint au Maire,

considérant que Monsieur Sébastien BOUILLAUD a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal,

considérant que Monsieur Laurent AUDEBRAND assurera son remplacement, compte tenu de son rang dans la liste sur laquelle s'est présenté Monsieur Sébastien BOUILLAUD aux dernières élections municipales,

considérant que Monsieur Romain MARCHAND, premier adjoint au Maire, Mesdames Sarah MISSLIN, adjointe au Maire, Séverine PETER, conseillère municipale, et Monsieur Mehdi MOKRANI, conseiller municipal, ont démissionné de leurs fonctions au sein du Conseil municipal,

considérant que Messieurs Laurent LEVRIEN et Arthur RIEDACKER assureront leur remplacement compte-tenu de leur rang dans la liste sur laquelle se sont présentés Mesdames Sarah MISSLIN, Séverine PETER et Monsieur Mehdi MOKRANI,

considérant que la liste sur laquelle ont été élus Monsieur Romain MARCHAND, Mesdames Sarah MISSLIN, Séverine PETER et Monsieur Mehdi MOKRANI lors de l'élection municipale de 2020 ne comportant plus d'autre nom, il n'est pas possible de procéder au remplacement des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> postes, lesquels resteront vacants, conformément au code électoral,

considérant que, suite à l'installation de Messieurs Laurent AUDEBRAND, Laurent LEVRIEN et Arthur RIEDACKER, il est nécessaire de mettre à jour les tableaux récapitulatifs des indemnités de fonctions des élus.

vu les tableaux récapitulatifs des indemnités de fonction des élus, ci-annexés,  
vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(adopté à la majorité  
par 38 voix pour, et 2 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la mise à jour des tableaux des indemnités de fonctions des élus.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que ces indemnités sont exprimées en montants bruts et feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE  
LE 24 DECEMBRE 2025